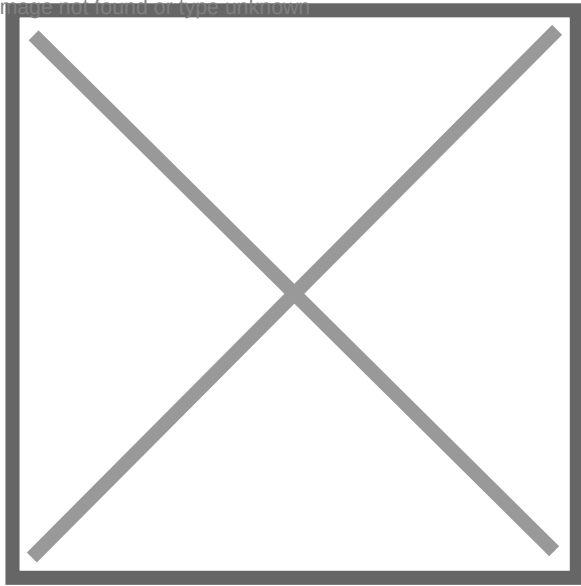


Image not found or type unknown



Droit d'un accideté de travail etranger

Par **FATIHA**, le **13/08/2009** à **19:26**

Bonjour, j'ai travailler 3 ans dans un entreprise régulièrement avec un cdi et une carte de séjour vie privé et familiale, j'ai subit un accident de travail qui ma causé une fracture et des lésions grave sur ma jambe et jenou, en 2009 la prefecture ne ma pas renouveler mon titre de séjour et moi toujours en accidet de travail et en attente d'une intervention chirurgicale, que puije devenir vis a vis de ma prise en charge de l'accident et de mon opératio et mes indemnités. merci de maider a me ressortir,abiento je vous prie de me rep et merci